

# VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

## DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

DE LA PRISE DE CONSCIENCE À LA PRISE EN CHARGE

### **Journée de formation sur les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche Module 3 : « Élaborer un plan de prévention »**

**Jeudi 28 novembre 2019**

Depuis 2017, la question des violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) est devenue essentielle pour les universités et grandes écoles. La ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation Frédérique Vidal a insisté sur la nécessité de mettre en place dans tous les établissements un dispositif de prévention et de prise en charge de ces violences, ce qui suscite un fort besoin de formation des acteurs et actrices concerné-es.

Le réseau VSS-Formation, en partenariat avec l'IESEG, propose aux référent-es et chargé-es de mission égalité, ainsi qu'aux personnels concerné-es des établissements d'enseignement supérieur, une journée de formation sur les violences sexistes et sexuelles dans l'ESR, afin de répondre aux recommandations de la circulaire du 9 mars 2018 et aux demandes de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche concernant la mise en place de cellules d'écoute et de plans de prévention.

#### **Qu'est-ce que le réseau VSS-Formation ?**

Le réseau VSS-Formation a été créé au printemps 2018 par l'Association nationale des études féministes (ANEF), la Conférence permanente des chargé-es de mission égalité-diversité de l'ESR (CPED), et le réseau JuriSup. Il s'agit d'un réseau indépendant de formation sur les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche. Il a vocation à proposer des actions de sensibilisation et de formation à destination des différents membres de la communauté de l'enseignement supérieur et de la recherche, ainsi que des missions de conseil et d'accompagnement de politiques de formation. Il s'appuie notamment sur l'expertise acquise par ses membres lors de collaborations initiées depuis 2014 (Vade-mecum contre le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur en 2015 puis 2017, colloque international du 4 décembre 2017, etc).

#### **A qui s'adresse la formation ?**

Ce module est destiné aux personnels en charge d'initier et de mettre en place un plan de prévention des violences sexistes et sexuelles dans leur établissement d'enseignement supérieur et de recherche.

La journée sera limitée à 20 personnes.



RÉSEAU DES AFFAIRES JURIDIQUES  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE



## Où et quand a lieu la formation ?

La formation se déroulera dans les locaux de l'IESEG – Campus de Paris (Parvis de la Défense, 92800 Puteaux) en salle PA-15.

La formation dure une journée et se déroulera **le jeudi 28 novembre 2019 de 9h30 à 17h.**

## Combien coûte la formation ?

Cette journée est gratuite (café et déjeuner compris) pour les personnels des établissements membres de la CPED à jour de leur cotisation 2019.

Son coût s'élève à 300€ par personne (café et déjeuner compris) pour les autres établissements.

Les frais de déplacement sont à la charge des établissements, qu'ils soient membres ou non de la CPED. En cas de difficulté à ce sujet, nous vous invitons à nous en faire part.

## Quel sont les objectifs de la formation ?

Ce module vise à acquérir les compétences suivantes :

- Identifier les trois niveaux de prévention et leurs objectifs
- Connaître les outils de prévention existants
- Connaître les freins et les leviers à la réussite d'une action de prévention
- Être en mesure d'organiser une action de prévention ciblée
- S'approprier la démarche de mise en place d'un plan de prévention

**Pré-requis** : connaissances des violences sexistes et sexuelles dans l'ESR (manifestations, conséquences...) et des textes légaux.

## Comment s'inscrire ?

Un formulaire de préinscription est accessible sur :

<https://tinyurl.com/VSSFmodule3-2019>

Pour faciliter l'organisation de cette journée, merci de le renseigner **avant le 8 novembre 2019.**

**Attention : en raison du nombre important de demandes, il n'est pas certain que vous puissiez participer à la formation. Un message de confirmation vous sera envoyé au plus tard le 10 novembre. Votre inscription ne sera définitivement validée qu'après confirmation de votre part.**

**Pour toute question :**

[contact@vss-formation.fr](mailto:contact@vss-formation.fr)



RÉSEAU DES AFFAIRES JURIDIQUES  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

